

## RÉFÉRENT POUR LES USAGES PÉDAGOGIQUES DU NUMÉRIQUE

Le chef d'établissement est chargé de définir les grandes lignes du projet numérique de l'EPL en cohérence avec le projet académique et de la feuille de route du numérique.

Le référent pour les usages pédagogiques du numérique participe à cette politique d'établissement, avec un rôle de coordination, de conseil et d'animation.

Il est un interlocuteur de la Délégation Académique au Numérique et des corps d'inspection dans le cadre du réseau académique des référents numériques.

### Une mission annuelle

Le référent pour les usages pédagogiques du numérique

- assiste le chef d'établissement dans le développement des usages pédagogiques d'e-lyco et d'autres dispositifs numériques par les enseignants ;
- participe au pilotage du numérique dans l'établissement et à ce titre au conseil pédagogique ;
- recueille les besoins de formation numérique de l'établissement puis anime des temps d'échanges, de mutualisation et de formation dans le cadre d'une programmation annuelle ;
- accompagne ses collègues en les conseillant dans l'utilisation du numérique au service des apprentissages ;
- participe à la diffusion dans l'établissement de l'information relative à la culture numérique ;
- participe aux animations académiques du réseau des référents numériques.

### Qui peut devenir référent numérique d'établissement ?

Le référent pour les usages pédagogiques du numérique est désigné par le chef d'établissement parmi les enseignants.

Les dimensions pédagogiques et éducatives étant prépondérantes, on privilégiera un professeur :

- possédant une **culture numérique** et mettant déjà en œuvre des **usages** pertinents du numérique **en classe** ;
- souhaitant contribuer au **développement des stratégies d'enseignement** mettant en œuvre le numérique ;
- souhaitant contribuer aux **évolutions de pratiques numériques** au sein de l'équipe éducative de l'établissement ;
- reconnu et apprécié pour son implication dans le **travail en équipe**.